

Arrêt du Conseil d'Etat : et si je veux me promener avec une croix gammée ? Par Benoît Rayski

écrit par Christine Tasin | 30 août 2016



Un p'tit coup de Benoît Rayski

Je ne suis pas juriste. Mais intuitivement je sens que j'ai le droit d'arborer la breloque qu'affectionnait Hitler.

Et vlan ! Ceux qui voulaient interdire le burkini sur nos plages en ont pris plein la gueule. L'arrêté liberticide de Villeneuve-Loubet a été cassé, écrabouillé, piétiné avec des attendus d'une rare sévérité. *"L'arrêté litigieux a porté une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience, et la liberté personnelle"*.

Ainsi, "ma liberté personnelle" se trouve réaffirmée haut et fort par la plus haute juridiction administrative de l'Etat. Une jurisprudence qui m'autorise, si ça me chante, à porter une croix gammée autour du cou ou épinglée sur la poitrine. Mais pourquoi irais-je arborer une croix gammée ? Ben pour emmerder ceux qui n'aiment pas ce symbole ! Je vois déjà des Juifs excités me parler méchamment des chambres à gaz et des fours crématoires... Et moi, superbe et dominateur, je leur répondrai que je suis un nazi modéré. Et qu'à la différence de ceux qui sont radicalisés je ne souhaite pas l'extermination des Juifs mais juste qu'ils portent l'étoile jaune.

J'ai bon là ?

Comme il en faut pour tous les goûts, je me vois assez bien troquer la croix gammée pour la faucille et le marteau ou l'étoile rouge. Déjà, je serai assuré de faire fortifier ma popularité : on viendra m'embrasser et me féliciter du côté de chez Jean-Luc Mélenchon, Pierre Laurent et Philippe Poutou. Mais je n'ignore pas que des méchants de droite ou d'extrême droite viendront me reprocher de faire la promotion du goulag et de la balle dans la nuque. Ma riposte est toute prête. Je répondrai que je suis un bolchévique modéré pas radicalisé et que je ne souhaite la mort de personne. Des asiles psychiatriques et des camps de redressement suffiront amplement à me satisfaire. Là aussi j'ai bon ?

Mais il paraît que l'arrêt du Conseil d'Etat ne s'intéresse qu'au burkini. J'ai la faiblesse de penser que sur le plan symbolique cet accoutrement joue le même rôle que la croix gammée et la faucille et le marteau. Mais l'islamisme est, nous dit-on, un mouvement religieux et pas idéologique ! Ah bon ? Lisez les textes, regardez les pratiques, les interdits et vous verrez que c'est une idéologie totalitaire comme les deux autres citées plus haut. Et comme les deux autres, elle compte beaucoup de fidèles modérés. Non, ils ne veulent pas la mort des kouffars. Juste qu'ils soient un peu obéissants...

Là je deviens sérieux. Un peu trop. Alors que je voulais et que je veux rester badin. C'est pourquoi j'envisage une initiative personnelle très originale. Je vais aller à la plage avec ma compagne (ou une de rencontre car je suis très ouvert) revêtue d'un burkini sur lequel on aura épinglé une croix gammée et une étoile rouge. Faut bien rigoler un peu quand la bêtise la plus glauque vous envahit avec la bénédiction du Conseil d'Etat.

Benoît Rayski

<http://www.atlantico.fr/decryptage/arret-conseil-etat-et-veux-me-promener-avec-croix-gammee-benoit-rayski-2804861.html#VL96wkTPCGiT5XdM.99>